

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

LUDOVIC LIONS

N° CP

Séance du

20/11/2007
- 9 NOV. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDE AUX CHALETS-REFUGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

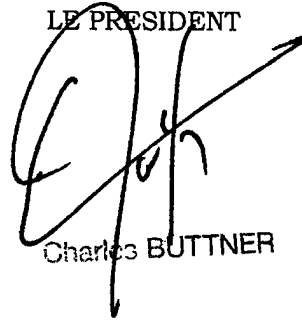
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une aide globale de 52 832 € à 4 projets selon la répartition suivante :
 - 9 525 € au Club Vosgien - Section de Masevaux pour la réalisation de travaux dans le refuge du Neuweiher à OBERBRUCK ;
 - 10 740 € à l'Union Touristique des Amis de la Nature - Section de Mulhouse pour la réalisation de travaux dans le chalet du Treh à FELLERING ;
 - 25 000 € à Union Touristique des Amis de la Nature - Section de Thann pour la réalisation de travaux dans le chalet du Molkenrain à UFFHOLTZ ;
 - 7 567 € au Ski-Club de Mulhouse pour la réalisation de travaux dans le refuge du Hus à KRUTH ;

- ❖ autorise le Président à signer la conventions d'attribution de subvention avec l'Union Touristique des Amis de la Nature - section de Thann ;
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 94214, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions